



FORMATIONS ET EQUIVALENCES

École doctorale ALL (n°595)

1.	RAPPEL DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ED ALL.....	2
	<i>Article 12 - Formations</i>	2
2.	BAREME : DOCTORANTS INSCRITS A PARTIR DE 2017-2018 DANS L'ED ALL BRETAGNE LOIRE.....	3
	<i>FORMATIONS OBLIGATOIRES POUR LES DOCTORANTS DE L' ED ALL</i>	3
	<i>AUTRES FORMATIONS DISCIPLINAIRES PROPOSEES PAR L'ED ALL</i>	4
	<i>EQUIVALENCES DE FORMATION DE L' ED ALL</i>	5
3.	BAREME : DOCTORANTS INSCRITS AVANT 2017-2018	6
	<i>POUR LES 3 UNIVERSITES DES PAYS DE LA LOIRE</i>	6
	<i>POUR LES 3 UNIVERSITES DE BRETAGNE</i>	6

1. RAPPEL DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ED ALL

Article 12 - Formations

L'école doctorale proposera des formations disciplinaires. Les formations à visée professionnelle (transversales/complémentaires) ainsi que des cours de langue (français et anglais) et des formations à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique seront proposés dans le cadre de l'École des Docteurs de l'Université Bretagne Loire et des collèges doctoraux de site. La formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique est obligatoire durant les 3 premières années de la formation.

Le site internet de l'école doctorale permettra aux doctorants d'évaluer toutes les formations suivies.

Un bilan de l'évaluation des formations disciplinaires et transversales est réalisé dans une démarche qualité pour améliorer l'offre de formation et accompagner les doctorants dans leur choix.

Les doctorants doivent suivre au minimum 100 heures de formation ou équivalent durant la préparation de leur thèse dont 60 pourcent réalisé aux cours de 3 premières années.

Ce volume horaire et l'équilibre entre formations transversales et formations disciplinaires seront modulés en fonction des spécificités de la thèse préparée et du projet du doctorant. Ainsi, dans le cas d'une thèse en cotutelle ou d'une thèse CIFRE, le doctorant pourra demander à voir son volume horaire réduit au prorata du temps de séjour.

Enfin, un doctorant exerçant ou ayant exercé une activité salariée d'ingénieur, d'enseignant du secondaire ou une activité salariée ou libérale¹ d'un niveau de qualification équivalente à celles-ci pourra être dispensé de la moitié des heures de formations.

Vaudront comme équivalents à des heures de formations toutes activités scientifiques en rapport direct avec le travail de thèse : publication d'article, participation à des colloques, organisation de journée d'études ou d'expositions, etc. Un tableau des équivalences horaires est consultable sur le site de l'école doctorale.

Chaque doctorant est libre de son programme de formations, dans le respect, toutefois, des règles ci-dessus, et son ou ses directeurs de thèse sont les garants de la pertinence des choix faits lorsque des formations choisies se situent hors de l'offre de l'école doctorale, de l'École des Docteurs et des collèges doctoraux de sites. Une grille d'évaluation des formations est consultable sur le site de l'ED.

REGLEMENT COMPLET SUR
<https://ed-all.doctorat-bretagne Loire.fr>

¹ A temps plein, pendant le doctorat, voir barème ci-après.

2. BAREME : DOCTORANTS INSCRITS A PARTIR DE 2017-2018 DANS L'ED ALL BRETAGNE LOIRE

Le barème est formulé en heures.

100 heures doivent être obtenues pour pouvoir soutenir sa thèse, avec la répartition suivante :

- 40 heures au titre de la formation transversale (collège doctoral de site, école des docteurs Bretagne Loire, dont la formation obligatoire à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique) ;
- 60 heures au titre de la formation dispensée par l'école doctorale et les unités de recherche sur lesquelles l'école doctorale est adossée.
- voir Annexe 2 au règlement intérieur de l'ED Arts Lettres Langues : **formations**

Les doctorants salariés à **plein temps** (hors contrat doctoral) peuvent demander à bénéficier d'une **dispense** de la moitié des heures. Pour cela, le doctorant devra faire parvenir au directeur.trice ou directeur.trice-adjoint.e de l'École Doctorale de son établissement une demande manuscrite comportant l'avis de son.sa directeur.trice de thèse et un justificatif motivant cette demande.

FORMATIONS OBLIGATOIRES POUR LES DOCTORANTS DE L' ED ALL				
TRANSVERSALES				
CATALOGUE AMETHIS	CODE	INTITULE	A NOTER	HEURES
Formation	Pôle doctoral	Formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique	Organisé par le pôle	6
Équivalence	EQ-ALL		Organisée sur autre site ou MOOC	
DISCIPLINAIRES (ED ALL)				
CATALOGUE AMETHIS	CODE	INTITULE	A NOTER	HEURES
Équivalence	EQ-ALL	Journée d'étude doctorale et/ou séminaire de l'ED	Organisés par l'ED	12
Équivalence ou Formation	EQ-ALL (ou) PDR	Aide à l'insertion professionnelle	Organisé par l'ED : ex : réunion d'information agrégation / CNU (selon projet pro.)	3 ou 6

AUTRES FORMATIONS DISCIPLINAIRES PROPOSEES PAR L'ED ALL				
CATALOGUE AMETHIS	CODE	INTITULE	A NOTER	HEURES
Formation	DIS-ALL	Formation Editoriale : (1) Revue de l'ED ALL TRANSVERSALL : <i>Initiation</i>		6
Formation	DIS-ALL	Formation Editoriale : (2) Revue de l'ED ALL TRANSVERSALL : <i>Approfondissement</i>		6
Formation	DIS-ALL	Mettre en forme une thèse ou un article-Domaine Arts Lettres Langues	<i>Priorité aux doctorants dont le pôle ne propose pas la formation</i>	6
Formation	DIS-ALL	Répondre à un appel à communication-Domaine Arts Lettres Langues	<i>Priorité aux doctorants dont le pôle ne propose pas la formation</i>	3
Formation	DIS-ALL	Rédiger une note de lecture Domaine Arts Lettres Langues	<i>Priorité aux doctorants dont le pôle ne propose pas la formation</i>	3

EQUIVALENCES DE FORMATION DE L' ED ALL				
CATALOGUE AMETHIS	CODE	INTITULE	A NOTER	HEURES
Participation				
Équivalence	EQ-ALL	Participation en qualité de simple auditeur aux séminaires au sein de l'unité de recherche (présence à toutes les dates du séminaire)		6
Équivalence	EQ-ALL	Participation en qualité de simple auditeur à un colloque, séminaire, journée d'étude en dehors de son unité de recherche		6
Équivalence	EQ-ALL	Participation et/ou animation d'une journée de valorisation scientifique		6
Communication scientifique				
Équivalence	EQ-ALL	Communication lors d'un colloque, journée d'étude, séminaire au sein de son unité de recherche		10
Équivalence	EQ-ALL	Communication lors d'un colloque, journée d'étude au plan national		15
Équivalence	EQ-ALL	Communication lors d'un colloque, journée d'étude au plan international		18
Publication scientifique				
Équivalence	EQ-ALL	Publication dans le cadre de chapitre d'ouvrage ou revue à comité de lecture		20
Équivalence	EQ-ALL	Publication dans le cadre de revue sans comité de lecture		10
Organisation, comité éditorial				
Équivalence	EQ-ALL	Organisation d'une journée de séminaire ou d'une journée d'études		12
Équivalence	EQ-ALL	Publication en interne	[ex : dans <i>TransversALL</i>]	6
Équivalence	EQ-ALL	Comité de lecture de la revue <i>TransversALL</i> Coordination (par an)		10
Équivalence	EQ-ALL	Évaluation d'un article		2
Vie de l'ED (conseil)				
Équivalence	EQ-ALL	Pour les représentants des doctorants au conseil de l'ED : présence au conseil.	Conseil en présentiel	3
Équivalence	EQ-ALL		Conseil en visio-conférence	2

3. BAREME : DOCTORANTS INSCRITS AVANT 2017-2018

A noter : les barèmes ci-dessous sont valables seulement pour les doctorants inscrits avant 2017-18 dans les ED SCE (Pays de Loire) et ALL (Bretagne)².

1. L'autorisation de soutenance de la thèse est conditionnée par l'obtention d'un total de 60 heures.
2. Les doctorant.es doivent suivre obligatoirement 4 journées scientifiques interdisciplinaires, 1 demi-journée d'information professionnelle, 1 formation à l'éthique de la recherche pendant leur parcours de thèse.
3. Ils.elles devront donc compléter leur formation par d'autres activités (cf. tableau ci-dessous)

POUR LES 3 UNIVERSITES DES PAYS DE LA LOIRE (UNIVERSITE DE NANTES, UNIVERSITE D'ANGERS, LE MANS UNIVERSITE)	
FORMATION	ECTS
Formation obligatoire à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique [<i>obligatoire, mais pas dispensée avant 2017</i>]	6
Participation sans communication à la Journée Scientifique Interdisciplinaire de l'ED SCE	10
Communication à la Journée Scientifique Interdisciplinaire de l'ED SCE	15
Participation à la demi-journée d'information professionnelle de l'ED SCE	5
Comité de lecture de la revue <i>Travers.SCE</i> Évaluation d'un article	2
Participation sans communication à une journée d'études, un colloque, une université d'été, etc.	2
Communication à une journée d'études, un colloque, une université d'été, etc.	5

POUR LES 3 UNIVERSITES DE BRETAGNE (UBS, UBO, RENNES 2)		
FORMATION	CREDITS	EQUIVALENT HORAIRE
Formation obligatoire à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique	10	4
Participation en qualité de simple auditeur aux séminaires au sein de l'unité de recherche (présence à toutes les dates du séminaire)	8	3
Participation en qualité de simple auditeur à un colloque, séminaire, journée d'étude en dehors de son unité de recherche	10	4
Participation et/ou animation d'une journée de valorisation scientifique	15	6
Communication lors d'un colloque, journée d'étude, séminaire au sein de son unité de recherche	15	6
Communication lors d'un colloque, journée d'étude au plan national	20	8

² Les formations antérieures à juin 2017 sont capitalisées selon le barème de l'ED SCE ou ALL, rappelé ici pour mémoire, selon le principe 1 ECTS = 1h de formation. Les formations postérieures sont comptabilisées selon le barème en vigueur de l'ED ALL. Un total de 100h doit être atteint, selon les règles définies dans le règlement intérieur.

Communication lors d'un colloque, journée d'étude au plan international	50	20
Communication lors d'un colloque, journée d'étude au plan international	50	20
Publication dans le cadre de chapitre d'ouvrage ou revue à comité de lecture	50	20
Publication dans le cadre de revue sans comité de lecture	20	8
Organisation d'une journée de séminaire	30	12
Publication en interne	15	6